

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 008_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE.

CONSIDERANT :

La régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts est encadrée par les articles L427-8 et L427-9 et R427-6, R427-18 et R427-21 du code de l'environnement en articulation avec la réglementation relative à la protection de la nature ;

L'accompagnement des familles par la commune pour le financement des voyages scolaires des élèves de l'enseignement secondaire domiciliés à Haverskerque ;

La volonté de poursuivre l'aide aux nouveaux foyers de la commune à la réalisation d'aqueducs ;

L'engagement de la commune auprès des Haverskerquois depuis plusieurs années pour encourager les vocations d'encadrement des enfants en accueils collectifs de mineurs par la participation au financement du diplôme du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Phillipe BLERVAQUE, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la prime à la capture versée aux piégeurs à 1.50 € par queue de ragondin ou de rat musqué piégé,
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune aux voyages scolaires des collégiens et lycéens domiciliés à Haverskerque à 25 € par enfant et par séjour de trois jours minimum ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune à la réalisation d'aqueduc pour l'accès aux nouvelles constructions (sous réserve de leur conformité aux normes et diamètre imposés – drains de 400 et sur présentation de justificatifs) à 100 € ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune au diplôme du BAFA à 500 € par an sur demande motivée du stagiaire et sous conditions d'engagement auprès de l'ALSH communal pour une durée de trois ans ;
- **AUTORISER** le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour l'application de la présente délibération.
- **INSCRIRE** cette dépense au budget de la commune au compte 6545 – Subvention aux personnes de droit privé.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902933-20210402-008_2021-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902933-20210402-008_2021-DE